

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1180**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BTS : Brevet de technicien supérieur Animation et gestion touristiques locales

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 17 | Recteur de l'académie |

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel polyvalent qui intervient dans l'animation des territoires, le montage de projets touristiques, l'organisation d'actions promotionnelles, l'accueil. Il met en place des événements, des manifestations (séminaires, salons, spectacles, festivals...).

Sa connaissance des ressources du territoire, des structures administratives et institutionnelles lui permet de contribuer à la mise en valeur du patrimoine en suscitant des coopérations, organisant des visites, prenant en charge des groupes, présentant des oeuvres et sites en tant que guide-interprète régional.

Il collabore à l'élaboration de la documentation touristique locale et à sa diffusion multimedia.

Il peut accompagner le montage de projets locaux

Il apporte son concours à la gestion de l'unité d'accueil -loisirs où il exerce.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises de gestion et d'organisation de manifestations, structures locales ou régionales de tourisme, collectivités territoriales, unités d'accueil-tourisme (parcs de loisirs, gîtes ruraux, complexes d'animation....) structures de mise en valeur touristique du patrimoine, agences de voyage réceptives, ...

Agent de développement du tourisme, guide-accompagnateur de groupes, concepteur organisateur de visites, assistant du gestionnaire de structure d'accueil, guide-interprète régional, agent d'accueil et de tourisme..

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

G1102 : Promotion du tourisme local

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

G1101 : Accueil touristique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse de l'espace territorial - Economie et droit appliqués au tourisme - Etude d'opérations touristiques
- Conduite et présentation de projets et d'actions touristiques
- Communication en langue vivante étrangère A
- Anglais

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme. |
| En contrat d'apprentissage | X | idem |
| Après un parcours de formation continue | X | idem |
| En contrat de professionnalisation | X | idem |
| Par candidature individuelle | X | idem |
| Par expérience dispositif VAE | X | idem |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | X | |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 06/08/2001. Dernière session en 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :